ART. 3 N° 42572

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 42572

présenté par M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine à l'amendement n° 8361 de Mme Autain

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« l'assurance »

les mots:

« la garantie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vise à garantir à nos concitoyens que le montant de leurs pensions de retraite ne diminuera pas.